



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Rapport d'activités 2019



Sémaphore – Saint-Etienne de Montluc © Franck Toms

Sommaire

1. BUDGET 2019 -----	4
2. LE PLAN D' ACTIONS 2017-2020 -----	5
3. ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE-----	6
4. ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN -----	9
5. VIE INSTITUTIONNELLE -----	24



*Belvédère – Site Eau et Paysage – Port de Rozé,
Saint Malo de Guersac © coloco*

L'année 2019 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a été marquée par l'inauguration du parcours Belvédères sur l'Estuaire de la Loire en mai et le choix d'équipes pour la conduite d'opérations expérimentales d'habitat périurbain.

1. BUDGET 2019

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

Nantes métropole	787 066 €
Saint-Nazaire agglomération	166 083 €
Erdre et Gesvres	41 573 €
Estuaire et Sillon	38 335 €
Pays de Blain	11 490 €

*Participations des collectivités membres
d'après le BS 2019*

L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée entre le pôle et la CARENE, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la CARENE les frais qu'elle a engagés à ce titre (salaires, locaux...) intégrant le renfort d'une personne en CDD pour 1 an sur l'année 2019 et la mise à disposition du Responsable Mobilités de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres à compter d'avril 2019.

Par ailleurs, le Pôle a maintenu sa participation aux programmes partenariaux de l'Auran et à l'ADDRN, pour un montant total de 457 000 €.

Les activités du Pôle métropolitain s'articulent autour de 2 champs :

1. L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire
2. Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :
 - Développement économique,
 - Développement de services et d'infrastructures de transport,
 - Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains,
 - Protection de l'environnement.

2. LE PLAN D' ACTIONS 2017-2020

Le programme d'actions 2017-2020 permet d'intensifier les partenariats pour traduire en actes le modèle d'aménagement et de développement durable du territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale, au service de ses 888 031habitants (2017).

1. Accompagnement opérationnel de projets urbains

Poursuite de la démarche « Eau et Paysages » : aménagement de six nouveaux espaces de promenade et animation des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain.

Appel à projets sur la thématique de construction de logements en milieu périurbain.

Projet d'activation de la façade littorale de la métropole, avec processus d'ingénierie partagée et un appel à concepteurs visant à concevoir un projet cohérent et respectueux de l'environnement.

2. Développement économique

Diagnosics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking.

Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire.

Activation d'un observatoire logistique métropolitain.

Définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles.

3. Services et infrastructures de transports

Conception de schémas modes doux et actifs en accompagnement des communes et ou intercommunalités volontaires (plans vélos ; plans de déplacements piétons).

Définition et appui à la mise en œuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle (covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs...)

4. Protection de l'environnement

Etude sur la gestion des flux à l'échelle métropolitaine.

Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables ...)

3. ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017.

Les documents d'urbanisme ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le nouveau SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

a) Mise en œuvre du SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE et suivi des documents d'urbanisme (PLU, PLH, PDU, SCOT limitrophes...)

Le SCOT approuvé en décembre 2016 nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'ici 2020. Les procédures se sont, pour certaines, achevées en 2019 :

- Le PLUi métropolitain de Nantes métropole a été approuvé en avril 2019
- Le PLUi partiel de Cordemais-Le Temple de Bretagne-St Etienne de Montluc a été approuvé en juillet 2019
- Le PLU de Lavau sur Loire a été approuvé en septembre 2019
- Le PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres a été approuvé en décembre 2019

Le bureau du Pôle métropolitain a rendu un avis favorable sur les deux PLUi de la CCEG et de Cordemais-Le Temple de Bretagne-St Etienne de Montluc en février 2019, ainsi que sur le PLUi de la CARENE arrêté en avril 2019, en séance de bureau de juin 2019.

Deux PLU sont toujours en cours de révision : Campbon et La Chapelle Launay.

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

b) Appui méthodologique du POLE METROPOLITAIN

Afin d'assurer une cohérence dans la traduction de compatibilité des orientations du SCOT, le Pôle métropolitain apporte un **soutien technique aux intercommunalités**, avec l'appui notamment des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

Suivi et veille sur les documents stratégiques, relationnel avec les partenaires institutionnels

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire, SAGES...).

c) Les perspectives d'évolution du SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE : intégration de la Loi ELAN / Zéro artificialisation nette

Loi ELAN

La Loi ELAN, du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, a introduit des évolutions dans le contenu du SCOT sur deux volets : le volet commercial avec l'introduction obligatoire d'un DAAC et le volet littoral.

Concernant le volet commercial, les différentes modifications du cadre réglementaire visent à mieux outiller les collectivités pour encadrer et contrôler le développement commercial au profit des centres-villes. Les critères d'aménagement du territoire sont renforcés. Les demandeurs d'autorisation commerciale doivent faire une étude d'impact du projet sur leur environnement, notamment du centre-ville. Cette évolution législative s'inscrit dans un mouvement jurisprudentiel européen.

Le Pôle métropolitain a engagé, avec l'aide de l'AURAN, en 2019 les réflexions pour permettre l'intégration de ces nouvelles orientations en visant plusieurs objectifs :

- Faire le bilan de l'efficacité et de l'efficience des documents en vigueur (en particulier l'actuel SCOT) tant au regard du panorama de l'appareil commercial actuel que du contenu des documents et des process de régulation en vigueur
- Réaliser un décryptage du contenu et du champ d'influence du futur DAAC en l'éclairant d'un benchmark de certains DAAC en vigueur aujourd'hui en France
- Explorer des problématiques commerciales majeures relevant des nouvelles tendances de consommation et/ou évolutions nationales afin d'identifier les enjeux prioritaires pour le territoire
- Travailler sur les enjeux et perspectives de gouvernance territoriale, et notamment de construction d'un observatoire partagé du commerce

Une mission a par ailleurs été confiée à la CCI Nantes Saint-Nazaire pour participer à ces travaux.

Une évolution du SCOT sera à prévoir sur ce volet.

Concernant le volet littoral, le code de l'urbanisme a été modifiée et introduit la nécessité pour les SCOT de définir les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés et d'en définir la localisation. Un régime transitoire a été mis en place jusque fin d'année 2021 pour permettre la délivrance des autorisations d'urbanisme dans ces secteurs, en l'absence d'identification par le SCOT. Une évolution du SCOT, possible dans le cadre d'une modification simplifiée, sera à prévoir courant 2020, afin d'assurer la mise en œuvre à la fin de la période transitoire.

Zéro artificialisation nette

Si la première mention du Zéro Artificialisation Nette figure dans la feuille de route « pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources », la France s'en saisit en juillet 2018 et en fait l'un des piliers du plan biodiversité du gouvernement.

Dans ce cadre, le ministère s'est engagé à « [publier], tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces et [mettre] à la disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales ». Un portail a été ouvert en 2019 permettant de présenter les données de mesure des flux d'artificialisation sur le territoire national, basé sur les fichiers fonciers.

L'AURAN a rédigé une note de synthèse rassemblant l'état des réflexions posées par la mise en place d'un tel objectif : « Compte-tenu du rythme moyen actuel de 650 hectares par an artificialisés en Loire-Atlantique, l'objectif paraît très ambitieux pour un territoire aussi attractif. Elle interroge en particulier la capacité des territoires à se coordonner et à mettre en place les conditions pour y répondre, mais également les impacts sociaux et économiques que pourrait engendrer un tel changement dans les façons d'aménager le territoire. La question ne peut être abordée sous un angle uniquement environnemental. Elle doit aussi prendre en compte l'angle économique et social. »

Le Pôle métropolitain a lancé les réflexions à son échelle (participation aux groupes de réflexions nationaux et locaux) afin de mesurer les impacts du « zéro artificialisation nette » et définir les adaptations nécessaires en termes d'observation, et d'orientations réglementaires.

d) SRADDET des Pays de la Loire

La loi NOTRe a créé l'obligation pour les nouvelles régions de réaliser un schéma de planification, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ce document fusionne les documents sectoriels ou schémas déjà existants (SRCAE, SRCE, ...) et il doit fixer les « *objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ».

Le SCOT a obligation de prendre en compte les objectifs du SRADDET et d'être compatible avec les règles générales du « fascicule » figurant dans le schéma pour les dispositions auxquelles elles sont opposables.

La région Pays de la Loire a engagé en 2016 l'élaboration du SRADDET, ainsi que les modalités de concertation avec les partenaires.

A l'initiative de la Fédéscot, la conférence régionale des SCOTs du Grand Ouest s'est constituée depuis 2017 afin de porter la voix des SCOTs dans le cadre de cette élaboration. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur l'armature urbaine régionale.

Une contribution commune des SCOTs de Loire Atlantique a été élaborée en 2017, ainsi qu'à l'échelle des SCOTs du Grand Ouest.

En 2019, la région a transmis un document de concertation à l'attention des SCOTs et des EPCI. Une contribution du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, co-signée par les 5 présidents, a été transmise à la région en novembre 2019.

Il s'agissait de rappeler les enjeux majeurs pour la région Pays de la Loire à l'horizon 2050 : développement démographique, dynamique économique, réduction de la consommation d'espaces, adaptation au changement climatique, ... et que la métropole Nantes Saint-Nazaire jouait un rôle important dans l'espace régional, au regard de son attractivité et sa dynamique actuelles. Il s'agissait également de signaler trois sujets majeurs à considérer afin d'envisager au mieux l'articulation entre le document régional et les documents de SCOT : les objectifs de réduction de consommation d'espaces, l'armature territoriale et les mobilités. Il a également été demandé de reporter la date de consultation formelle des personnes publiques associées afin de permettre aux nouveaux élus du Pôle métropolitain de rendre un avis.

4. ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Les domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités.

Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées.

a) BELVEDERES - SEMAPHORES

En prolongement de la démarche « Eau et Paysages » inscrite à son premier programme d'actions, le pôle métropolitain veut promouvoir un aménagement mesuré, ponctuel et cohérent des espaces naturels, permettant leur préservation et leur ouverture au public. Le projet vise **l'installation de 5 œuvres d'art, haltes-belvédères**, visant à jalonner à terme un itinéraire vélo en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire (en cours d'étude par le département de Loire Atlantique). Ces œuvres d'art permettront aux promeneurs de surplomber le paysage et de découvrir la richesse du patrimoine historique, naturel, et industrialo-portuaire propre à l'estuaire de la Loire.

Le projet artistique

À l'issue de la consultation menée d'avril à juin 2017 et parmi une vingtaine de candidats, les élus du Pôle métropolitain, des communes concernées, ainsi que les partenaires du projet ont sélectionné à l'unanimité le **projet « Sémaphores » porté par l'artiste Vincent Mauger, accompagné de la société ECSB, spécialiste dans l'ingénierie du bois et les ateliers Perrault frères**, entreprise de charpente. Faisant preuve de nombreuses références, cette équipe a répondu aux enjeux du cahier des charges (simplicité et réversibilité de l'ouvrage, prise en compte de l'intégration environnementale et paysagère, conditions climatiques...) tout en développant une proposition artistique. L'artiste a particulièrement travaillé sur la continuité entre son œuvre sculpturale, la fonctionnalité de belvédère et l'espace paysager et naturel d'implantation, notamment par l'utilisation du matériau bois et le travail de la forme.

Localisation

Les Sémaphores seront localisés sur les communes de Saint-Herblain, Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Donges et Saint-Nazaire.

Budget et financement

La conception de l'œuvre a évolué afin de répondre aux remarques émises par le bureau de contrôle missionné par le Pôle métropolitain, relatives à la stabilité et la sécurité générale de l'œuvre (modification de l'essence du bois, du garde-corps prévu initialement et des modalités de fixation de l'œuvre aux dalles (réalisation de patines et solidarisation des dalles), solidarisation des deux dalles).

Ces travaux supplémentaires, indispensables à la réalisation des belvédères dans les règles de l'art et à leur pérennité ont entraîné une évolution du prix initial.

En 2019, le Pôle métropolitain a sécurisé les financements obtenus auprès du Plan Feder Loire au regard de ses évolutions et obtenu une nouvelle subvention du Fonds Ville de demain, en report d'une subvention non utilisée par la Communauté de communes de la Région de Blain dans le cadre du projet Eau et Paysages.

Communication et partenariats

Après une année 2018 consacrée aux études techniques et au partage avec les différents partenaires, l'année 2019 a été celle des réalisations. Les Sémaphores ont pu être installés avec le concours des Ateliers Perrault et de Vincent Mauger durant le 1^{er} semestre.

Une inauguration du parcours a eu lieu le **14 mai 2019** à Saint-Etienne-de-Montluc, rassemblant les 5 présidents des EPCI du Pôle Métropolitain, Gérard DRENO, Yvon LERAT, Rémy NICOLEAU, Johanna ROLLAND et David SAMZUN. Après une déambulation au cœur du marais, ponctuée d'escaliers photographiques, une pièce de théâtre autour du Sémaphore est venue clôturer la matinée.



Inauguration du Belvédère de Saint-Etienne de Montluc le 14 mai 2019

Pour préparer cette inauguration, différentes missions ont été conduites autour des œuvres :

- Création de contenu pédagogique en lien avec les partenaires et associations locales (mission confiée à l'association Estuarium) et traduction en anglais
- Mise en ligne d'un site internet Eau et Paysages offrant à voir les vues drônes en hauteur pour les publics empêchés : www.eauetpaysages.fr
- Passage d'un photographe sur l'intégralité du parcours
- Lien avec la presse et les services communication des différents EPCI et des acteurs du tourisme local.

Le parcours a ainsi pu être intégré dans les documents de communications des institutions et notamment dans la programmation de l'été 2019 du Voyage à Nantes et du festival Débords de Loire organisé par l'association culturelle de l'été. A noter également la coordination avec le CAUE 44 ayant

organisé une exposition sur les paysages perçus du département à proximité du Sémaphore de Couëron.

L'arrivée des œuvres sur site a également été l'occasion de préciser leurs modalités de gestion et d'entretien. Des conventions de partenariat ont été établies avec chaque commune hôte, définissant les règles de surveillance et de mise en sécurité.

Les partenariats avec le Grand Port Maritime (modalités d'occupation des terrains portuaires) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique autour de la future piste cyclable entre Nantes et Saint-Nazaire se sont poursuivis.

b) HABITAT PERI-URBAIN

La thématique de l'habitat périurbain a été identifiée comme prioritaire lors des ateliers de préparation du nouveau SCOT en 2016. En réponse aux attentes exprimées par les élus de pouvoir accompagner la production d'un habitat dense et désirable dans les petites communes du territoire, le Pôle métropolitain a engagé le projet « imaginons l'habitat périurbain de demain ».

Le Pôle métropolitain a donc imaginé un dispositif reposant sur le principe « 1 site, 1 projet, 1 économie, 1 opérateur ». Il s'agit en effet :

- D'identifier un site périurbain dans chacun des EPCI du pôle métropolitain, parcelle de taille limitée, vouée à accueillir un projet d'habitat, à distance des pôles urbains majeurs mais au cœur de l'enveloppe urbaine des bourgs ;
- d'y associer un projet d'habitat, opération d'une vingtaine de logements vouée à tester différentes formes denses (logement individuel groupé, logement intermédiaire voire petit collectif « individualisé »), correspondant aux objectifs communs (économie d'espace, « vivre ensemble » ...), spécifiés et augmentés des enjeux propres à chaque site (budget moyen des ménages cibles, intégration urbaine et paysagère, mutualisation de certains espaces/services, économie d'énergie, mixité sociale et générationnelle ...) ;
- D'en assurer l'économie afin de favoriser la reproductibilité de l'opération, tout en assurant l'accessibilité des logements aux publics visés ;
- De faire appel à un opérateur, à travers une consultation dédiée à des groupements d'architectes/promoteurs, sur la base d'un cahier des charges collectivement élaboré et conforme aux exigences du projet.

Les sites d'expérimentation retenus en 2017 se situent sur les communes de Blain, Brains, Malville et Trignac.



L'année 2018 avait été l'occasion de lancer les appels à projets, selon un processus et un contenu définis grâce aux travaux d'un groupe citoyen et d'un groupe de professionnels de l'habitat, en partenariat avec Loire Atlantique développement et la Maison de l'architecture des Pays de la Loire.

Elle s'est conclue par la sélection de 11 « duos » opérateur/architecte invités à travailler sur le 4 sites de projets.

Trignac	Macoretz et MABIREICH
	Silène MFLA-GHT et AUD Vincent Perraud
Blain	Vilogia et Belenfant Daubas
	Atréalis et Sixième rue
	Trecobat et 0101
Brains	Macoretz et Drodolot
	NMH MFLA-GHT et Vendredi
Malville	Trecobat et KOGI
	Cooplogis et FAAR
	Lamotte et TICA

Phase de travail et sélection des projets

L'année 2019 a été une année clé pour la démarche. Après une phase de travail programmatique et opérationnelle débutée en janvier 2019, chacun des duos porteurs de projet/architectes sélectionnés a proposé des projets innovants, avec l'appui des services techniques de chaque commune et intercommunalité, du Pôle métropolitain et de ses partenaires. Plusieurs réunions d'échange sur site ont permis aux groupements de proposer des projets en accord avec les contraintes des sites. Un rendu intermédiaire en présence des élus a permis à chaque équipe de confronter leurs premières idées avec les attentes et les envies pour le site.

Chacun des projets a été présenté au panel citoyen qui avait suivi la démarche pour imaginer le cahier des charges de la consultation. L'atelier citoyen a pu rendre un avis sur l'adéquation des projets avec les objectifs de la consultation.

Ces différents points d'étape ont permis aux duos opérateur/architecte de faire évoluer leur projet pour une présentation d'un rendu final en mai 2019. Un comité de sélection réunissant les élus de

chaque site d'expérimentation et les partenaires de la démarche a été tenu en juin et les 4 projets lauréats ont été choisis collectivement.

Trignac	Macoretz et MABIREICH
Blain	Vilogia et Belenfant Daubas
Brains	NMH MFLA-GHT et Vendredi
Malville	Lamotte et TICA

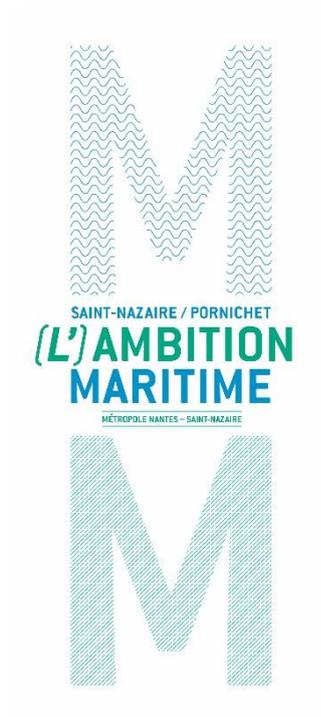


Durant le deuxième semestre 2019, les projets sont entrés en phase opérationnelle et chaque équipe sélectionnée est en discussion avec les communes et intercommunalités compétentes pour trouver des solutions aux contraintes techniques et réglementaires différentes selon les sites.

Capitalisation et évaluation de la démarche

Une première phase d'évaluation du processus a été lancée après le comité de sélection pour recueillir l'avis des groupements opérateur/architecte. Une convention de partenariat a été établie avec le laboratoire de l'école d'Architecture de Nantes (mission du doctorant Kévin Chesnel) pour capitaliser sur cette expérience et analyser les enseignements issus de la phase de travail.

AMBITION MARITIME DE LA METROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE



L'agglomération nazairienne, porte d'entrée de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'océan au débouché du plus grand fleuve de France, souhaite affirmer sa vocation maritime en révélant le potentiel de ses 20 km de côte s'étendant de Pornichet Sainte-Marguerite jusqu'aux « pinces de crabe » (quartier Petit Maroc) à Saint-Nazaire. Cette partie de l'agglomération concentre les principaux pôles d'attractivité du territoire (centre-ville marchand, équipements culturels, hippodrome, ports de plaisance...) et se prolonge le long de la baie de la Baule.

Cette séquence littorale, entre Noirmoutier et l'estuaire de la Vilaine, fait figure de « littoral oublié ». Elle est tout aussi peu présente dans les représentations de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, tournée d'abord sur le fleuve et l'estuaire. Sa lecture et sa représentation restent donc largement à construire.

La façade littorale de la métropole Nantes-Saint-Nazaire demande à être :

- « **Révlée** », comme un espace de projets, dans le respect de sa vocation de « bien commun » ouvert et pratiqué par tous, habitants et visiteur. Une révélation qui suppose d'inventer un modèle d'urbanisme littoral contemporain : innovant et durable ;
- « **Activée** », comme un espace réactif de projets et de nouveaux usages.

Un dispositif d'ingénierie de ce projet a été constitué afin de construire un récit commun autour d'une stratégie globale de révélation de la façade littorale (travaux démarrés en 2017) et de faire émerger et mettre en action des sites concrets de projets opérationnels, au sein de 6 secteurs d'études.

Un groupement de commandes a été constitué par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (coordonnateur), la CARENE et les villes de Saint-Nazaire et Pornichet. Les partenaires sont étroitement associés : Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, CCI, département Loire Atlantique, Etat (DDTM et Caisse des dépôts).

Ce dispositif s'appuie sur :

- Deux équipes de concepteurs compétentes en architecture-urbanisme, en paysage et en programmation urbaine, l'agence TER et l'agence Jornet-Llop-Pastor, accompagnés par Alphaville. Durant 3 ans et demi, les deux équipes retenues sont appelées à construire ensemble et avec la maîtrise d'ouvrage le processus de mise en projet de la séquence littorale.

- Une ingénierie de concertation et de participation.
- Des **expertises ponctuelles** visant à éclairer tant les contraintes de certaines séquences de la façade littorale (portuaires, nautiques, foncières, juridiques,) qu'à accompagner le processus de mise en projet opérationnel.

L'année 2019 a été marquée par la finalisation des travaux sur les sites et secteurs identifiés, par les deux équipes, et la préparation de la configuration de la mise en projets pour l'année 2020.

Le partage de la stratégie commune avec les partenaires et acteurs majeurs engagée fin 2018 s'est poursuivie en 2019 : atelier inter-Conseils de développement (CARENE, Pontchâteau, Sud-Estuaire), Conférence territoriale de la CCI. Elle s'est également poursuivie en interne dans les villes et l'agglomération.

Le projet Ambition maritime a par ailleurs été présenté lors du MIPIM en mars 2019 avec la création d'outils de communication spécifique : production d'un film de présentation, réalisation d'affiches et de flyers.

Le déploiement d'une mise en partage locale de la part de la ville de Saint-Nazaire s'est mise en place : plate-forme en ligne sur un site dédié, permettant de contribuer, organisation d'une réunion publique en juillet 2019, réalisations de flyers largement diffusés.

Enfin, l'année 2019 a permis la consolidation du budget global du projet et d'intégrer les financements des partenaires (Département de Loire Atlantique, Banque des Territoires, Grand Port Maritime, CCI).



Saint-Nazaire –Gavy ©Martin Launay

EAU ET PAYSAGES

Les programmes d'aménagements sont engagés sur tous les sites de la démarche « Eau et Paysages » avec notamment les réalisations suivantes à noter en 2019 :



- La finalisation du tronçon cyclable **Blain / Le Gâvre**



©Pays de Blain



- L'inauguration de la **promenade du Port** et jusqu'à la villa cheminée à **Cordemais**

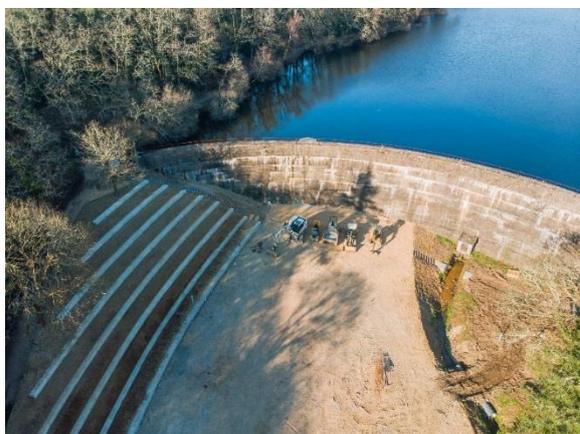


©MDP

- La mise en accessibilité du tour du **lac de Savenay** avec l'installation d'une passerelle flottante sur le lac et la pose du premier nid observatoire



© Phytolab



- Le chantier du **port de Rozé en Brière**



© Coloco

- Le nettoyage et le réaménagement de **l'étang du Choizeau à Vigneux-de-Bretagne** (installation de tables de pique-nique, d'assises en gradins, terrasse, passerelle piétonne...).



© Coloco

Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement des collectivités maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des marchés issus des accords-cadres, pour le suivi des financements obtenus auprès de l'Union Européenne et de l'Etat.

Le chantier « signalétique » a été continué en 2019 avec de premières applications de la charte graphique élaborée par Anima.

L'association Estuarium missionnée par le Pôle métropolitain a poursuivi son travail de collecte auprès des associations et collectivités locales pour l'élaboration du contenu pédagogique à développer sur site et sur le site internet qui a été mis en ligne en mai 2019 (www.eauepaysages.fr)

Le cycle de travail « Eau et Paysages » a réuni les quatre équipes du dialogue compétitif initial afin de formaliser une publication commune valorisant les enseignements à tirer de l'analyse paysagère conduite à l'échelle du grand territoire. Deux rencontres ont eu lieu en 2019 et une mission confiée au bureau d'études Acadie pour synthétiser les préconisations formulées par les concepteurs sur les caractéristiques et enjeux paysagers du territoire.

MOBILITES

Mise à disposition du Responsable Mobilités de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. A compter d'avril 2019, Wilfried BRAUD a été mis à disposition du Pôle métropolitain pour travailler les questions de déplacements à l'échelle inter territoriale. A raison d'une journée par semaine en moyenne, cette expérimentation de partage d'agents d'un EPCI se poursuivra jusqu'en avril 2021.

Voies de coopérations

En 2019, suite au séminaire du 10 juillet, le Pôle a réuni les responsables des services transport et mobilités des 5 EPCI dans un Groupe de travail thématique pour approfondir l'inter connaissance et chercher des voies de coopération dans le contexte de débat national sur les compétences mobilités. Ce travail se poursuivra en 2020/2021 avec les DGS et les élus dans le cadre de la mise en œuvre des décisions des EPCI au regard de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

Pénétrantes de l'agglomération nantaise

Le Pôle métropolitain a suivi les études relatives aux voies réservées au transport en commun ou au covoiturage, pilotées par Nantes Métropole et le Département. La première mise en œuvre fera l'objet d'une subvention du programme Ville de demain des investissements d'avenir, portée par le Pôle métropolitain en coopération avec Nantes Métropole.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une réflexion depuis 2017 sur la transition énergétique, afin notamment de définir les axes de coopération à l'échelle du Pôle métropolitain.

Suite aux échanges avec les élus lors de deux ateliers en 2017, il a été proposé de construire l'action Energie autour de deux volets : état des lieux et préfiguration d'une stratégie énergétique métropolitaine et actions collaborative.

Après un partage de connaissances sur la situation énergétique du territoire (consommation, production, besoins, potentiels, projets, difficultés rencontrées...), une synthèse a été produite par l'AURAN analysant les données disponibles sur la production et la consommation énergétique à l'échelle du Pôle métropolitain autour de 4 axes :

- Axe 1 : Structurer des boucles énergétiques locales - Une stratégie énergétique permettant d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation à l'horizon 2030 ?
- Axe 2 : Développer les potentiels du territoire liés aux bio-ressources - Une stratégie énergétique qui valorise durablement les ressources agricoles et forestières du territoire dans des filières locales ?
- Axe 3 : Structurer des filières locales de l'éco-construction - Une stratégie énergétique qui valorise durablement les ressources agricoles et forestières du territoire dans des filières locales ?
- Axe 4 : Faire de Nantes Saint-Nazaire, un hub énergétique - Une stratégie énergétique qui valorise les filières économiques émergentes et stratégiques du territoire et qui développe les compétences et savoir-faire des acteurs ?

L'année 2019 a été marquée par la recherche des pistes d'actions collaboratives au regard des complémentarités territoriales. Une action a été identifiée autour de l'énergie solaire. L'objectif serait de multiplier par 3 la production solaire locale en 3 ans, en favorisant l'équipement des grandes toitures en panneaux solaires. La démarche permettrait d'accompagner les propriétaires privés de 30 toitures d'envergure sur le territoire à travers l'animation d'un collectif d'acteurs économiques pour lever les freins réglementaires et les inciter à participer aux objectifs énergétiques fixés par le territoire.

Une première étape a été menée avec l'aide des EPCI et de l'AURAN pour identifier les toitures potentielles (taille, type de propriétaire, raccordement réseau, pérennité économique ...), les qualifier et vérifier leurs possibilités de raccordement.

Il s'agira de poursuivre en 2020 avec la fiabilisation des modalités d'accompagnement de la démarche, le démarchage des propriétaires identifiés et la communication.

Le Pôle métropolitain a, par ailleurs, poursuivi sa participation à la COTE (conférence ouverte transition énergétique), mise en place par Nantes métropole dans le cadre de la feuille de route « Nantes, métropole en transition ». L'action n°25 de la feuille de route de Nantes métropole vise la construction d'une stratégie d'alliance des territoires à l'échelle du Pôle métropolitain.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Commerce

Cf. paragraphe « Perspectives d'évolution du SCOT »

Stratégie « Zones d'activités »

Suite aux travaux des agences, notamment les ateliers sur le foncier économique menés par l'AURAN auprès de ses adhérents, le Pôle métropolitain s'est fait accompagner en 2019 par le bureau d'études Synopter pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'apporter une expertise en développement économique des territoires.

Cette mission s'est articulée autour de l'animation d'un atelier technique et un atelier des élus, avec des préconisations méthodologiques, un retour d'expériences nationales ou européennes, pour explorer les champs de la coopération inter-territoriale en matière de développement économique

Schéma logistique

Le schéma logistique a fait l'objet d'une évaluation de ses actions et d'une remise en perspective dans le contexte national, par l'Adrn. Ces travaux doivent être partagés en 2020.

Les perspectives seront de lancer une réflexion prospective sur la logistique à plusieurs échelles : Nantes Saint-Nazaire et l'Estuaire de la Loire, régionale du Grand Ouest, mais également nationale voire européenne. Un benchmark des régions voisines, des grands territoires de la logistique, ou des stratégies des grands opérateurs à l'échelle nationale permettrait d'apporter un éclairage intéressant. Ces réflexions devront être menées avec les acteurs de la logistique et la dimension participative doit par ailleurs être intégrée pour travailler sur l'acceptabilité de la logistique, dans un contexte foncier qui deviendra de plus en plus tendu en raison de la zéro artificialisation nette. L'objectif pourra être la formalisation d'une note stratégique d'enjeux et de mise en perspective des questions logistique à l'échelle du grand territoire. Un partenariat avec le Pays de Retz est envisagé.

ECOCITE



FONDS VILLE DE DEMAIN

Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets dans le dialogue avec la Caisse des dépôts et les services de l'Etat pour mobiliser les financements obtenus du fonds Ville de demain des investissements d'avenir. Il assure à ce titre la revue de projets annuelle organisée par la Préfecture et représente le territoire aux rencontres nationales et groupes de travail EcoCité. Il contribue à renseigner l'explorateur EcoCités référençant les projets lauréats du fonds Ville de demain au niveau national afin de favoriser les échanges d'expérience : <https://explorateur.ecocites.logement.gouv.fr/>

IBA

Dans le cadre des suites de la démarche EcoCité, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a engagé une réflexion en lien avec le Ministère (DGALN) sur les conditions de transposition du dispositif allemand « IBA » (*internationale Bauaustellung* dite exposition internationale d'architecture) de mise en projet de grands territoires en France. Nantes Saint-Nazaire fait partie des 4 territoires pilotes identifiés par l'Etat.

En 2019, le Pôle métropolitain a poursuivi les échanges avec le ministère et conduit des entretiens avec les acteurs locaux de l'urbanisme (collectivités, partenaires, intervenants urbanistes et paysagistes) afin de préciser les modalités d'application du processus IBA à une nouvelle phase de projet sur le territoire Nantes Saint-Nazaire.

Il est intervenu dans les séminaires nationaux et a contribué à la publication du hors-série de la revue Urbanisme à l'occasion des 10 ans d'Euralens, association inspirée des IBA.

ISO

Dans la même dynamique, le Pôle métropolitain participe aux groupes de travail mis en place par le ministère avec des Ecocités pilotes afin de tester les possibilités et modalités d'usage de la norme ISO37101 définissant les critères de développement durable au niveau international.

5. VIE INSTITUTIONNELLE

SEMINAIRE DU 10 JUILLET 2019

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a organisé le 10 juillet 2019 un séminaire sur les coopérations réunissant près de 80 techniciens provenant des cinq EPCI membres, des agences d'urbanisme et organismes associés. La présidente du Pôle métropolitain, Johanna Rolland, et les vices présidents étaient également présents pour introduire ce séminaire. Les directeurs généraux des services de chaque EPCI ont, quant à eux, conclu la journée.



La journée avait pour objectif de rassembler les équipes pour réfléchir collectivement aux enjeux majeurs auxquels le territoire sera confronté, et à la place du Pôle métropolitain dans l'écosystème des coopérations.

PARTENARIATS

Le pôle métropolitain participe aux instances et événements organisés par ses partenaires institutionnels. En 2019, le pôle métropolitain s'est notamment mobilisé pour :

- Contribuer à la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU)
- Suivre et contribuer la coopération avec le Conservatoire du littoral en vue de la révision de son plan de gestion notamment autour d'un projet de belvédère à Rohars;
- Coopérer en vue de coordonner le projet Sémaphores et l'itinéraire cyclable en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire aménagé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique ;
- Coopérer avec LAD et la MADPL sur l'évolution de l'habitat périurbain
- Pour participer au programme de recherche de l'ANR « SOILSERV - Evaluation multi-échelle des services écosystémiques des sols au sein d'agroécosystèmes » ;

ACCUEIL DE DELEGATIONS et INTERVENTIONS

Le pôle métropolitain est intervenu dans le cadre de différents événements organisés par ses partenaires institutionnels :

- Fédération nationale des Pôles métropolitains,
- Fédération nationale des SCOT,
- Pôles métropolitains,
- FNAU,
- Ecole nationale d'architecture de Nantes.

PUBLICATIONS

Un partenariat avec la revue Place publique a été conclu permettant la publication d'articles dans les numéros 71 et 72, sur les projets Ambition maritime et habitat péri-urbain.





Sémaphore – Donges © Franck Tomps



erdre gesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr
www.nantessaintnazaire.fr

